



LA MAYENNE
Le Département

LAVAL, le 28 septembre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES, DE L'ASSEMBLEE
DÉPARTEMENTALE ET DE LA
DOCUMENTATION

Secrétariat général de l'assemblée
départementale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

N/réf. : VG/MJ

Réunion du 28 septembre 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – CS 21429 – 53014 LAVAL CEDEX)

**Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le 28 septembre 2015 :
<http://www.lamayenne.fr>**

Le Conseil départemental s'est réuni le **28 septembre 2015**, à partir de **9 h 45**, en **séance publique**, à **l'Hôtel du Département**, sous la présidence d'Olivier RICHEFOU, son Président :

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Marc ALLAIN, Jacqueline ARCANGER, Christelle AURÉGAN, Joël BALANDRAUD (*jusqu'à 10h35 et à partir de 11h55*), Nicole BOUILLON, Norbert BOUVET (*jusqu'à 11h55*), Christian BRIAND, Gérard BRODIN, Magali D'ARGENTRÉ, Christine DUBOIS, Xavier DUBOURG, Françoise DUCHEMIN, Gérard DUJARRIER, Guillaume GAROT (*jusqu'à 12h25*), Fabienne GERMERIE, Odile GOHIER, Patricia GONTIER, Chantal GRANDIÈRE, Valérie HAYER, Philippe HENRY (*jusqu'à 10h35 et à partir de 11h55*), Michel HERVÉ, Julie JEAN, Christophe LANGOUËT, Alexandre LANOË, Daniel LENOIR (*jusqu'à 10h35 et à partir de 11h55*), Louis MICHEL, Marie-Cécile MORICE, Béatrice MOTTIER, Gwénaél POISSON, Corinne SEGRÉTAİN, Claude TARLEVÉ, Sylvie VIELLE,

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Joël BALANDRAUD (*de 10h35 à 11h55*), Daniel LENOIR (*de 10h35 à 11h55*),

Hôtel du département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 53 43
☎ 02 43 66 54 22
✉ secretariatassemblee@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER EN AYANT DONNÉ DÉLÉGATION DE VOTE : Norbert BOUVET (*à partir de 11h55 – délégation de vote à Julie JEAN*), Élisabeth DOINEAU (*délégation de vote à Christophe LANGOUËT*), Guillaume GAROT (*à partir de 12h25 – délégation de vote à Fabienne GERMERIE*), Philippe HENRY (*de 10h35 à 11h55 – délégation de vote à Olivier RICHEFOU*),

MISSION 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

1-00 : MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Nicole BOUILLON

Le Conseil départemental :

⇒ **Au titre du programme *gestion budgétaire et financière* :**

→ au titre de l'action *prévisions et réalisations budgétaires*

↳ a décidé de retenir le coefficient de 4,25 comme coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité en 2016 ;

↳ a décidé de fixer à 4,50 %, à compter du 1^{er} janvier 2016, le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article 1639A du *Code général des impôts*.

⇒ **Au titre du programme *sécurité juridique* :**

→ au titre de l'action *conseil juridique*

↳ a pris acte que, suite à la décision n° 2014-706 du Conseil constitutionnel du 18 décembre 2014, les dispositions réglementaires régissant le versement de la cotisation de base au fonds national d'aide au logement (FNAL) ont été invalidées, et que le Département est ainsi fondé à intenter une action en restitution de l'indu auprès de l'URSSAF pour la période courant entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014 ;

↳ a, en conséquence, autorisé le Président du Conseil départemental à solliciter gracieusement auprès de l'URSSAF compétente la restitution de cette somme de l'ordre de 138 861 € puis, en cas de refus, à saisir la Commission de recours amiable et, le cas échéant, le Tribunal des affaires de sécurité sociale ;

↳ a, par ailleurs, complété sa décision du 2 avril 2015 et donné délégation de pouvoir au Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L.3211-2-6° du *Code général des collectivités territoriales*, en vue de conclure et réviser les conventions de location d'immeubles d'une durée n'excédant pas douze ans, que le Département soit bailleur ou preneur.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 2

ÉCONOMIE, EMPLOI, ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

2-00 : MISSION ÉCONOMIE, EMPLOI, ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur : Michel HERVÉ

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après, au titre du programme *collèges* :

⇒ **concernant les crédits de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2016** :

1. dotation principale

- ✓ fixation du montant global de la dotation principale à répartir en 2016 au même niveau que la dotation principale 2015 ;
- ✓ reconduction des critères suivants de répartition :
 - 25 % : part fixe identique pour les 27 établissements,
 - 35 % : moyenne des effectifs sur 2 ans,
 - 40 % : surfaces utiles,étant précisé qu'une pondération de 0,9 est appliquée au collège de VILLAINES-LA-JUHEL et une pondération de 0,8 au collège Jules Renard de LAVAL pour tenir compte des travaux structurants effectués dans ces deux collèges (travaux d'isolation par l'extérieur des différents bâtiments d'enseignement) qui ont un impact sur la consommation énergétique des établissements ;
- ✓ modulation comme suit du montant des dotations obtenu après application des critères ci-dessus en prenant en compte le nombre de jours de fonds de roulement sur la base des données du compte financier (pièce n° 14) arrêté au 31 décembre 2014 :
 - si le nombre de jours de fonds de roulement est **inférieur à 30 jours** :
 - si calcul pour la dotation principale 2016 < dotation principale 2015, alors :
- dotation principale 2016 = dotation principale 2015 + 5 %
 - si calcul pour la dotation principale 2016 > dotation principale 2015, alors :
- dotation principale 2016 = calcul de la dotation principale 2016 + 5 %afin d'aider les collèges concernés à revenir au niveau de fonds de roulement préconisé, supérieur à 30 jours ;
 - si le nombre de jours de fonds de roulement est **compris entre 30 et 90 jours** :
 - si calcul pour la dotation principale 2016 < dotation principale 2015, alors :
- dotation principale 2016 = dotation principale 2015
 - si calcul pour la dotation principale 2016 > dotation principale 2015, alors :
- dotation principale 2016 = calcul de la dotation principale 2016
 - si le nombre de jours de fonds de roulement est **supérieur à 90 jours**, alors :
- dotation principale 2016 = dotation principale 2015 – 10 %

Étant précisé par ailleurs que, pour la dotation 2017, l'Assemblée départementale émet un avis de principe favorable sur l'application d'une diminution de 5 % aux collèges dont le niveau de fonds de roulement (FDR) est compris entre 60 et 90 jours et de 15 % aux collèges dont le niveau de FDR est supérieur à 90 jours.

2. dotation pour les services spécialisés :
 - ✓ dotation de 85 € reconduite pour les élèves de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), les élèves accueillis dans les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et les élèves de l'IME (institut médico-éducatif) Jean-Baptiste Messenger accueillis en permanence au collège Jules Renard à LAVAL,
 - ✓ dotation portée à 120 € pour les élèves internes hébergés au collège.
3. dotation pour la classe relais du collège Jacques Monod à LAVAL :
 - ✓ attribution de 5 750 € au collège Jacques Monod.
4. dotation pour la chaufferie bois pour le collège Francis Lallart de GORRON :
 - ✓ attribution de 2 342 € au collège Francis Lallart.
5. dotation pour les espaces verts pour le collège Paul Langevin à ÉVRON :
 - ✓ reconduction du montant alloué au collège en 2015 soit 2 290 €.
6. dotation pour la maintenance des ascenseurs et monte-charges attribuée aux collèges dont le nombre de jours de fonds de roulement au 31 décembre 2014 est inférieur à 30 jours :
 - ✓ pas d'attribution pour l'exercice 2016, aucun établissement disposant de tels équipements ne répondant aux critères.
7. dotation pour les crédits de fonctionnement divers :
 - ✓ attribution d'une dotation complémentaire, d'un montant global de 15 235 € pour les collèges publics, pour la prise en charge de diverses dépenses (transport, forum de l'enseignement, déplacement vers des sites départementaux, financement de projets pédagogiques...), calculée sur la base d'une enveloppe de 25 000 € répartie entre les collèges publics et privés selon les critères suivants :
 - 80 % prenant en compte les effectifs des collèges (moyenne sur 2 ans) ;
 - 20 % prenant en compte la distance (lieu du collège - LAVAL) étant précisé que celle-ci est calculée sur la base kilométrique des frais de déplacements telle que retenue par la direction des ressources humaines.

Modalités de versement de la dotation de fonctionnement

- ✓ reconduction des modalités adoptées les années passées soit :
 - premier acompte de 35 % en janvier ;
 - deuxième acompte de 35 % en mai ;
 - le solde de 30 % en septembre.

La répartition de la dotation 2016 affectée aux collèges publics est la suivante, en application des dispositions définies ci-dessus :

ÉTABLISSEMENT	DOTATION TOTALE 2016
AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	42 701 €
ANDOUILLÉ	65 485 €
BAIS	45 656 €

ÉTABLISSEMENT	DOTATION TOTALE 2016
Jean Rostand - CHÂTEAU-GONTIER	102 246 €
Paul-Émile Victor - CHÂTEAU-GONTIER	76 930 €
COSSÉ-LE-VIVIEN	51 196 €
CRAON	82 617 €
ERNÉE	71 592 €
ÉVRON	101 083 €
GORRON	35 892 €
GREZ-EN-BOUÈRE	65 077 €
LANDIVY	48 485 €
LASSAY-LES-CHÂTEAUX	49 224 €
Pierre Dubois - LAVAL	87 627 €
Jacques Monod - LAVAL	87 485 €
Emmanuel de Martonne - LAVAL	104 110 €
Jules Renard - LAVAL	65 265 €
Fernand Puech - LAVAL	54 992 €
Alain Gerbault - LAVAL	80 872 €
Jules Ferry - MAYENNE	94 582 €
Sévigné - MAYENNE	74 050 €
MESLAY-DU-MAINE	58 048 €
MONTSÛRS	49 437 €
PORT-BRILLET	83 028 €
PRÉ-EN-PAIL	64 725 €
RENAZÉ	52 652 €
VILLAINES-LA-JUHEL	50 768 €
TOTAL	1 845 825 €

⇒ **concernant les tarifs 2016 de la restauration scolaire et de l'hébergement :**

- ✓ reconduction des tarifs suivants, fixés en conséquence comme suit pour l'année 2016 :
 - tarif élèves : 4 € pour 26 collèges publics (à l'exception d'ÉVRON, cite scolaire), étant rappelé que les collèges peuvent inscrire dans leur règlement intérieur qu'une famille dont l'enfant est régulièrement inscrit au service de restauration du collège et qui n'a pas prévenu de son absence suffisamment en amont, occasionnant ainsi la mise au rebut de la nourriture, se verra facturer le repas ;
 - tarif adultes : 4,90 €, étant précisé que ce tarif pour les adultes s'applique, d'une part, aux équipes enseignantes et administratives des collèges, d'autre part, à des adultes extérieurs aux collèges dont l'accès à la restauration scolaire est rendu possible par la voie conventionnelle ;

- tarif agents des collèges, assistants d'éducation, assistants de vie scolaire (AVS) et personnes en contrats aidés : tarif adultes minoré de la participation que le Conseil départemental alloue à ses personnels (1,76 € en 2015) soit un tarif 2016 actualisé de 3,14 €, étant rappelé que, s'agissant des agents des collèges, le Département rembourse aux établissements la différence entre le coût de revient d'un repas pour le collègue (4 €) et le tarif agents des collèges (3,14 €) soit 0,86 € par repas pour l'année civile 2016 ;
 - tarifs pour les agents du Conseil départemental déjeunant occasionnellement dans les collèges : 4 € pour les agents intervenant dans les collèges (ex : équipes spécialisées) et 4,90 € pour les autres ;
 - tarif du goûter : inclus dans le prix du repas pour les demi-pensionnaires et maintenu à 0,25 € pour les externes ;
 - tarif d'internat : 1 683 €, étant précisé que l'Assemblée départementale a approuvé le principe de la mise en place d'une facturation forfaitaire pour l'ensemble des prestations (midi, petit déjeuner, dîner et nuitée), les remises d'ordre appliquées aux familles étant effectuées à partir d'une semaine d'absence (5 jours consécutifs) pour les 4 prestations réunies (midi, nuitée, petit déjeuner et dîner) sur présentation d'un justificatif d'absence ;
 - tarifs à la nuitée : 7,35 € pour les élèves et 10,50 € pour les adultes ;
 - taux de prélèvement opéré sur l'ensemble des recettes de restauration au titre de la participation à la rémunération des personnels des services de demi-pension : 35 %.
- ✓ concernant les tarifs des repas confectionnés par les collèges pour les élèves de primaire :
- prise en compte des critères suivants pour la fixation des tarifs pour 2016, sur la base des éléments des comptes financiers :
 - coût de revient des denrées alimentaires réparties proportionnellement sur la base de 1,50 €/1,95 € soit 76,90 % pour les primaires et 1,20 €/1,95 € soit 61,50 % pour les maternelles ;
 - charges de fonctionnement : coût de revient « collègue » (divisé par deux dans le cas où les primaires ne prennent pas leur repas sur place au collègue) ;
 - besoin en charge de personnel non compensé par le personnel éventuellement mis à disposition par la commune, en euro, par repas ;étant précisé que, d'une part, les tarifs ainsi calculés sont encadrés par une variation minimum ou maximum de 5 % par rapport aux tarifs 2015, d'autre part, lorsque les recettes ne couvrent pas la totalité des dépenses liées à la production des repas pour les communes, il est ajouté au tarif encadré retenu le différentiel entre recettes et dépenses par repas ;
 - fixation comme suit des tarifs 2016, sur le principe de calcul défini ci-dessus, pour les 6 collèges concernés :
 - collège des Sept Fontaines à ANDOUILLE : 3,10 €
 - collège Jean-Louis Bernard à BAIS : 3,73 €
 - collège Francis Lallart à GORRON : 3,36 €
 - collège Le Grand Champ à GREZ-EN-BOUÈRE : 2,29 €
 - collège Louis Launay à LANDIVY : 4,05 €
 - collège Victor Hugo à LASSAY-LES-CHÂTEAUX : 2,71 €
 - autorisation au Président du Conseil départemental pour signer les conventions et avenants relatifs aux tarifs de restauration, qu'il s'agisse des repas confectionnés pour les élèves de primaire, ou des repas pour des adultes ou autres personnes extérieurs aux collèges ;
 - délégation donnée à la Commission permanente pour le suivi de la tarification des élèves de primaire.
 - Sur les crédits de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2016 : *adopté à l'unanimité* -
 - Sur les tarifs 2016 de la restauration scolaire et de l'hébergement : *adopté à l'unanimité des votants (5 abstentions : Jean-Marc ALLAIN, Christian BRIAND, Christine DUBOIS, Guillaume GAROT et Fabienne GERMERIE)* -

MISSION 3

ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION

3-00 : MISSION ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION

Rapporteur : Chantal GRANDIÈRE

Le Conseil départemental :

⇒ **Au titre du programme *insertion sociale et professionnelle*** :

→ au titre des actions d'insertion professionnelle

↳ a approuvé les modifications proposées concernant le règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), intégrant notamment la délégation de l'animation et de la gestion du fonds aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Laval, Mayenne et Château-Gontier ;

↳ a, en conséquence, adopté le nouveau règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes, présenté en annexe du rapport 3-00, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 4 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉS

4-00 : MISSION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉS

Rapporteurs : Louis MICHEL (programme eau)
Jacqueline ARCANGER (programme déchets et énergie)
Daniel LENOIR (programme transport de voyageurs)

Le Conseil départemental :

⇒ **Au titre du programme eau**

→ au titre de l'action soutien des collectivités dans la mise en place d'équipements liés à l'alimentation en eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées

↪ a approuvé comme suit la répartition du montant global des crédits restant à engager pour l'année 2015, soit 3 017 962 €, ainsi que les listes d'opérations jugées prioritaires en eau potable et assainissement :

Crédits d'engagement globaux en eau potable

	Subvention du Département	Subvention du fonds d'eau (programme classique)	Subvention du fonds d'eau (réseaux structurants)	TOTAL
Enveloppe 2015 pour travaux en eau potable et assainissement	1 143 449 €	2 560 400 €	1 582 500 €	5 286 349 €
Réaffectation des crédits suite au bilan du fonds d'eau 2013			50 210 €	50 210 €
Supplément fonds d'eau 2014			346 031 €	346 031 €
Programmation supplémentaire de crédit pour le barrage de Saint-Fraimbault (2014-2015)			- 185 000 €	- 185 000 €
Enveloppe globale 2015 pour travaux en eau potable et assainissement	1 143 449 €	2 560 400 €	1 793 741 €	5 497 590 €
dont somme réservée aux études d'assainissement		30 000 €		30 000 €
dont somme réservée pour les études d'eau potable y compris recherches en eau			100 000 €	100 000 €
dont somme réservée aux communes urbaines		500 000 €		500 000 €
dont somme réservée aux affaires programmées pluriannuelles		296 596 €	249 821 €	546 417 €
Somme réservée	- €	826 596 €	349 821 €	1 176 417 €
Crédits restant à engager pour les collectivités rurales en matière d'eau et d'assainissement avant le vote de la programmation de février 2015	1 143 449 €	1 733 804 €	1 443 920 €	4 321 173 €
Crédits engagés à la programmation de février 2015	128 184 €	894 538 €	280 489 €	1 303 211 €
Crédits restants après février 2015	1 015 265 €	839 266 €	1 163 431 €	3 017 962 €
Crédits engagés à la programmation de septembre 2015	975 794 €	835 618 €	1 069 254 €	2 880 666 €
Crédits restants après septembre 2015	39 471 €	3 648 €	94 177 €	137 296 €

Alimentation en eau potable (AEP)

Collectivité	Objet des travaux	Montant travaux HT	Montant travaux éligible HT	Taux de subvention	Subvention Département 2015	Subvention fonds d'eau 2015	Subvention fonds d'eau 2015 – réseaux structurants	Bonus à l'intercommunalité
Commune de Champéon	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable rue de la Libération et rue de la Poste	50 147 €	48 499 €	20%	9 700 €			-
Commune de Craon	Réorganisation du réseau d'eau potable zone de Villeneuve	81 910 €	81 910 €	20%		16 382 €		-
Commune de Laval	Travaux complémentaires de la prise d'eau de Changé	334 000 €	334 000 €	35%			116 900 €	-
Commune de Martigné-sur-Mayenne	Renouvellement du réseau d'eau potable voie communale de la Mortière	128 817 €	128 817 €	20%		25 763 €		-
Commune de Nuillé-sur-Vicoin	Renouvellement du réseau d'eau potable avec reprise de 90 branchements rue de la Mairie, rue de la Gabare, rue du Maine, rue du Moulin	175 943 €	172 473 €	20%	34 495 €			-
Communauté de Communes du Mont des Avaloirs	Réhabilitation du réservoir de l'Antonnerie	96 453 €	96 453 €	30%	28 936 €			++++
	Sectorisation	230 000 €	230 000 €	10%		23 000 €		
SIAEP d'Argentré sud	Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Pré Lucé à Parné-sur-Roc	61 856 €	61 856 €	25%	15 464 €			++
	Renouvellement du réseau d'eau potable impasse d'Anjou à Bonchamp	29 382 €	29 382 €	25%	7 346 €			++
	renouvellement du réseau d'eau potable rue du Maine à Bonchamp	82 860 €	80 210 €	25%	20 053 €			++
	Renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable entre Forcé et Parné-sur-Roc	215 375 €	182 859 €	25%	45 715 €			++
SIAEP des Avaloirs	Renouvellement du réseau d'eau potable sur les communes de Saint-Aignan-de-Couptrain et Les Chapelles	195 499 €	195 499 €	30%		58 650 €		++++
SIAEP de Ballée	Renouvellement du réseau d'AEP rue des Linières à Ballée	116 500 €	114 195 €	22,5%		25 694 €		+
	Mise en place d'une surpression sur la commune de Beaumont-Pied-de-Bœuf	57 000 €	57 000 €	22,5%		12 825 €		+
SIAEP de Bierné	Renouvellement du réseau d'AEP rue de la Roche, rue de la Croix et rue de la Pilardière à Saint-Denis-d'Anjou	108 984 €	108 984 €	30%			32 695 €	++++
	Renouvellement du réseau d'AEP Grande Rue et route de Sablé à Saint-Denis-d'Anjou	447 290 €	435 638 €	30%			130 691 €	++++
	Travaux d'amélioration de la prise d'eau de Daon	56 725 €	56 725 €	45%			25 526 €	++++

Collectivité	Objet des travaux	Montant travaux HT	Montant travaux éligible HT	Taux de subvention	Subvention Département 2015	Subvention fonds d'eau 2015	Subvention fonds d'eau 2015 – réseaux structurants	Bonus à l'intercommunalité
SIAEP du centre ouest Mayennais	Recherche en eau souterraine	100 000 €	100 000 €	30%			30 000 €	-
SIAEP de Chailland	Renouvellement du réseau d'eau potable à Saint-Germain-le-Guillaume	176 146 €	173 946 €	22,5%		39 138 €		+
SIAEP des Coëvrons	Mise aux normes de la station de pompage de Gratte-sac à Voutré	3 062 190 €	3 062 190 €	45%			275 597 €	++++
	Opération de sectorisation des communes de Torcé-Viviers-en-Charnie, Assé-le-Bérenger, Evron, Sainte-Gemmes-le-Robert, Saint-Georges-sur-Erve	93 700 €	93 700 €	10%		9 370 €		
SIAEP de Colmont, Mayenne, Varenne	Renouvellement du réseau d'eau potable - Programme 2015	1 359 067 €	1 333 517 €	27,5%	366 717 €			+++
SIAEP du Craonnais	Mise en place d'une filière d'abattement du Cot à la station de pompage de la Marinière à Chazé Henry	947 276 €	947 276 €	42,5%			134 197 €	
SIAEP de la région d'Ernée	Renouvellement des réseaux d'eau potable route de Carelles à Ernée et route de Champizambard à Saint-Pierre-des-Landes	100 000 €	100 000 €	22,5%		22 500 €		+
	Réhabilitation du réservoir de La Brosse à Montenay	50 000 €	50 000 €	22,5%		11 250 €		+
SIAEP de Grazay	Réhabilitation du réseau d'AEP en PVC collé secteur Haut Crué, le Fay et Vaugeois à Jublains et Marcillé-la-Ville et secteur RD 129 à Jublains	327 963 €	327 963 €	22,5%		73 792 €		+
SIAEP Meslay ouest - La Cropte	Travaux d'interconnexion entre Entrammes et le SIAEP Meslay ouest – La Cropte	524 263 €	18 696 €	27,5%			5 141 €	+++
			502 567 €	42,5%			213 591 €	
SIAEP de Montsûrs - Brée	Amélioration de la qualité de l'eau secteurs du Haut Buron et de La Croix Boucher	18 952 €	18 952 €	25%			4 738 €	++
SIAEP de Grez-en-Bouère	Renouvellement du réseau d'eau potable à Saint-Brice	79 830 €	79 830 €	22,5%		17 962 €		+
	Renouvellement du réseau d'eau potable à Bouère	182 595 €	182 595 €	22,5%		41 084 €		+
SIAEP de Saint-Jean-sur-Mayenne	Renouvellement du réseau d'eau potable RD 30 à Saint-Ouën-des-Toits tranche 2 et antenne du Lattay à Andouillé	213 398 €	213 398 €	25%		53 350 €		++
SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe	Réhabilitation des réservoirs du Bois d'Orthe à Saint-Pierre-sur-Orthe, de la Campoutière à Vimarcé, des Haies à Saint-Pierre-de-Connée	273 000 €	273 000 €	22,5%		61 425 €		+

Collectivité	Objet des travaux	Montant travaux HT	Montant travaux éligible HT	Taux de subvention	Subvention Département 2015	Subvention fonds d'eau d'eau 2015	Subvention fonds d'eau 2015 – réseaux structurants	Bonus à l'intercommunalité
SENOM (Syndicat d'eau du nord ouest mayennais)	Renforcement du réseau d'eau potable rue de Bretagne à Fougerolles-du-Plessis	187 000 €	182 045 €	30%		54 614 €		++++
	Renforcement du réseau d'eau potable rue de la fontaine à Châtillon-sur-Colmont	135 000 €	129 005 €	30%			38 702 €	++++
	Renforcement du réseau d'eau potable - Créchoux à Larchamp	98 000 €	98 000 €	30%			29 400 €	++++
	Renforcement du réseau d'eau potable rue de Normandie à Larchamp	112 000 €	106 915 €	30%			32 075 €	++++
	Liaison entre la station de Pouillé et le réservoir de Fisseau : - 2 ^e tranche : Tréhollière à Gueriteau	281 658 €	279 858 €	30%			83 957 €	++++
SIROCG (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région ouest de CHÂTEAU-GONTIER)	Renouvellement des réseaux d'eau potable rue du Stade à Ampoigné	35 814 €	35 814 €	27,5%		9 849 €		+++
	Travaux de renouvellement des réseaux d'AEP de Marigné-Peuton – La Chapelle-Craonnaise - Loigné-sur-Mayenne - Houssay - Simplé - Pommerieux	634 106 €	632 783 €	27,5%		174 015 €		+++
Syndicat mixte de production du sud ouest Mayenne	Sécurisation d'accès aux ouvrages de l'usine de production d'eau potable de Loigné-sur-Mayenne	70 000 €	70 000 €	30%		21 000 €		++++
TOTAL AEP Programmation de septembre 2015		11 530 699 €	11 426 550 €		528 424 €	835 618 €	1 069 254 €	

Bonus à l'intercommunalité : + (3 ou 4 communes : 2,5 %) ; ++ (5, 6, 7 ou 8 communes : 5 %) ; +++ (9 communes ou plus et moins de 5000 abonnés : 7,5 %) ; ++++ (9 communes ou plus et plus de 5000 abonnés : 10 %)

Assainissement

Collectivité	Objet des travaux	Montant travaux HT	Montant éligible	Taux de subvention	Subvention Département 2015
Commune d'Andouillé	Redimensionnement des réseaux d'eaux usées en amont de la station d'épuration	141 552 €	141 552 €	30%	42 466 €
Commune de Bierné	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Maine et rue Jean Bourré - tranche 2	76 783 €	76 783 €	30%	23 035 €
Commune de La Gravelle	Mise en séparatif rue Marie Moreau	107 809 €	90 309 €	30%	27 093 €
Commune de Landivy	Optimisation sur la station d'épuration	37 650 €	37 650 €	30%	11 295 €
Commune de Loigné-sur-Mayenne	Réhabilitation du réseau d'assainissement rue d'Anjou	189 304 €	189 304 €	20%	37 861 €

Collectivité	Objet des travaux	Montant travaux HT	Montant éligible	Taux de subvention	Subvention Département 2015
Commune de Nuillé-sur-Vicoin	Réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Moulin, rue de la Gabare, rue de la Mairie et Cour Marie	184 641 €	173 563 €	30%	52 069 €
Commune de Port-Brillet	Réhabilitation du réseau d'assainissement rue des Forges et rue Armand Chappée	73 400 €	41 943 €	30%	12 583 €
			31 457 €	20%	6 291 €
Commune de Saint-Michel-de-Feins	Construction d'une nouvelle station d'épuration (100 équivalent habitant [EH])	114 600 €	47 300 €	30%	14 190 €
Commune de Saint-Ouen-des-Toits	Extension du réseau d'assainissement du secteur de la VC de la Mine à la station d'épuration	41 445 €	22 500 €	30%	6 750 €
SIAEP d'Argentré sud	Réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Pré Lucé à Parné-sur-Roc	20 982 €	20 982 €	20%	4 196 €
	Réhabilitation de canalisations et extension du réseau d'assainissement à Bazougers	20 673 €	20 673 €	20%	4 135 €
SIAEP de Chailland	Création d'un réseau d'assainissement collectif au lieu-dit Les Châteliers sur la commune de Chailland	68 880 €	45 000 €	30%	13 500 €
	Construction d'une station d'épuration sur la commune de La Bigottière (filtre planté de roseaux [FPR] à 2 étages) - 300 EH	235 610 €	235 610 €	30%	70 683 €
SIAEP des Coëvrons	Reprise du réseau d'assainissement du centre bourg de Neau RD 32 & RD 140	118 618 €	118 618 €	20%	23 724 €
SIAEP de la région d'Ernée	Rénovation du réseau d'assainissement de La Guinefolle à Ernée	100 000 €	100 000 €	30%	30 000 €
SIAEPAC (<i>syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif</i>) de la Fontaine Rouillée	Création d'un réseau d'assainissement au hameau de Brétignolles (24 branchements)	140 000 €	140 000 €	30%	42 000 €
	Création d'une station d'épuration au hameau de Brétignolles (disques biologiques [DB] ou FPR de 80 EH)	200 000 €	85 000 €	30%	25 500 €
TOTAL ASSAINISSEMENT Programmation de septembre 2015		1 871 947 €	782 561 €		447 370 €

⇒ **Au titre du programme déchets et énergie**

→ au titre de l'action organisation de la politique départementale des déchets

↳ a statué favorablement sur la contractualisation avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur un dispositif d'accompagnement financier visant à soutenir les actions départementales de réduction des déchets, lutte contre le gaspillage, développement du recyclage, amplification du réemploi et soutien à l'économie verte ; l'aide annuelle attendue de l'ADEME, en faveur du Conseil départemental, s'élève à 150 000 € pour les années 2016 et 2017 et 150 000 € maximum pour l'année 2018, en fonction de l'atteinte des objectifs ;

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer ce contrat d'objectifs *déchets et économie circulaire* avec l'ADEME, ainsi que tous les documents à intervenir dans ce cadre.

⇒ **Au titre du programme *transport de voyageurs***

→ **au titre des actions *lignes régulières renforcées par autocar, lignes régulières à la demande et transport zonal à la demande***

☞ a approuvé le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée du Département de la Mayenne au titre de la compétence transport de voyageurs, présenté en annexe 5 du rapport 4-00, comportant notamment les orientations suivantes :

- Concernant les points d'arrêts d'autocars, la priorité de l'action départementale portera sur les 19 arrêts des deux navettes express existantes, à savoir, Mayenne - Laval et Château-Gontier – Laval, avec réalisation des travaux si possible en 2016.
- Le Département, en tant qu'autorité organisatrice de transport (AOT), financera les travaux de mise en accessibilité à hauteur de 100 % pour les points situés sur son domaine et participera à hauteur de 50 % pour ceux situés sur le domaine d'une autre collectivité.
- La planification des travaux d'accessibilité de tout ou partie des points d'arrêt autres que ceux listés sur l'itinéraire des navettes express est reportée à 2017, tenant ainsi compte des incertitudes relatives à la mise en œuvre de la Loi NOTRe.
- La formation des agents de la centrale de mobilité du Conseil départemental sera consolidée, en 2015 et 2016, afin que l'accueil téléphonique des voyageurs à mobilité réduite soit optimal.
- Le Département demandera à ses prestataires de transport qu'ils forment également leurs conducteurs pour offrir les meilleures conditions de prise en charge de tous les voyageurs en situation de handicap.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 6

ROUTES, TRÈS HAUT DÉBIT, HABITAT

6-00 : MISSION ROUTES, TRÈS HAUT DÉBIT, HABITAT

*Rapporteurs : Xavier DUBOURG (programme déploiement des équipements et usages numériques)
Gwénaél POISSON (programme habitat)*

Le Conseil départemental :

⇒ **Au titre du programme déploiement des équipements et des usages numériques :**

→ au titre de l'action *déploiement des infrastructures numériques*

- ↳ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer avec le Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM 53), pour une durée de trois ans reconductible quatre fois, la convention de mise à disposition des services du Syndicat pour le suivi des travaux d'aménagement et de déploiement des infrastructures numériques sur le territoire départemental, ainsi que tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.
- ↳ a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat mixte Gigalis, présentés en annexe du rapport 6-00, et statué favorablement sur l'adhésion du Département de la Mayenne aux compétences de socle commun obligatoires dudit Syndicat, définies à l'article 5.1 des statuts modifiés, adhésion entraînant le versement d'une cotisation annuelle estimée à 3 675 € ; étant précisé que le Syndicat mixte ouvert « Mayenne numérique », une fois constitué, reprendra cette adhésion à son nom.

⇒ **Au titre du programme habitat :**

→ au titre de l'action *plan départemental de l'habitat (PDH)*

- ↳ a approuvé le plan départemental de l'habitat (PDH) en Mayenne pour la période 2015-2020, présenté en annexe 1 du rapport 6-00, ainsi que sa mise en œuvre.
- ↳ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer le PDH ainsi que la synthèse jointe en annexe 2 du rapport 6-00.

*- Adopté à l'unanimité à l'exception du point concernant le SDEGM :
adopté à l'unanimité des votants (Norbert BOUVET n'ayant pas pris part au vote) -*

Le Président,



Olivier RICHEFOU

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **28 septembre 2015**
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de **septembre 2015 - n°290**

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (à l'Hôtel du Département) :

- ☞ Lundi 23 novembre 2015 - 9 h 30 (*la journée*)
 - ⇒ à 9 h 30 : **décision modificative n° 2 du budget départemental 2015.**
 - ⇒ à 14 h 30 : **débat d'orientations budgétaires 2016.**
- ☞ Jeudi 10 (*la journée*) et vendredi 11 (*la journée*) décembre 2015
 - ⇒ **Budget primitif du Département pour l'exercice 2016.**